

**EON MOTORS GROUP**

SA au capital de 1.578.000 €

Siège social :

Bât 1 – Ecoparc - Parc d'activités du Prieuré  
04350 MALIJAI

RCS MANOSQUE 519 453 807

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL  
AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL  
DE SOUSCRIPTION  
AGE 25/08/2014**



AUDIT  
CONSULTING  
GROUP

Commissariat aux comptes

**EON MOTORS GROUP**  
**S.A. à Conseil d'Administration au capital de 1.578.000 €**

**Siège social :**  
**Bâtiment 1 - Ecoparc**  
**Parc d'activités du Prieuré**  
**04350 MALIJAI**

**RCS MANOSQUE 519 453 807**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION**  
**DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 25 août 2014**  
**Résolution n°1 et 2**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 526.000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, réservée à

- Monsieur Édouard DEGUEMP,
- Madame Muriel DUCHEMIN,
- Monsieur Yves DEGUEMP,
- Mademoiselle Cécile DEGUEMP.

Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 210.400 actions, d'une valeur nominale de 2,50 euros assortie d'une prime d'émission globale de 474.000 euros.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

225, avenue de Lardenne - 31100 Toulouse  
Tél. 05 61 43 68 80 - Fax. 05 61 76 58 22

SARL au capital de 918 580 euros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Toulouse Midi-Pyrénées - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse  
RCS TOULOUSE B 413 700 428 - N°TVA INTRACOM FR 70 413 700 428

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

À titre d'information, la dernière cotation connue est de 4,69 euros (au 30/07/2014). Le prix d'émission (valeur nominale et prime d'émission) est de 4,75 euros.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à TOULOUSE, le 30/07/2014

AUDIT CONSULTING GROÛP



Jean CHÊNEBEAU

Commissaire aux comptes